

## PROCÉDURE C 04.01.13 Menace active

Approuvé par :	Vice-présidence services corporatifs
Date d'entrée en vigueur :	2022-06-01
Remplace :	Sans objet
Date de la dernière révision :	Sans objet
Date de la prochaine révision :	2027
Secteur :	Ressources physiques
Responsable :	Directeur des Ressources physiques
Politique de référence :	C 04 Politique santé et sécurité C 04.01 Directive de santé et sécurité

## OBJECTIF

Le Collège Boréal entreprend de créer un environnement sain et sécuritaire pour la sécurité de tous.

## PORTÉE

La présente procédure fournit les principes directeurs à suivre. Elle s'adresse à la communauté collégiale, laquelle comprend les étudiantes et étudiants, le personnel, les bénévoles, les visiteuses et visiteurs ainsi que le grand public. La présente procédure s'applique à tout individu se trouvant dans les lieux physiques ou sur tout terrain appartenant ou en location au Collège Boréal.

## DÉFINITIONS

Terme	Définition
<b>Menace active</b>	Tout incident qui, par sa nature délibérée, crée une menace ou présente un danger imminent pour la communauté du Collège Boréal. En plus des armes à feu (tireur actif), il est possible que des contrevenants aient recours à d'autres types d'armes ou instruments pour tenter de causer du tort.
<b>Armes</b>	Comprend les armes à feu, les armes blanches ou tout objet, instrument ou dispositif pouvant servir à menacer, blesser ou tuer une autre personne ou un animal.

## PRINCIPES

- Cette procédure sert à communiquer à la communauté du Collège Boréal les informations nécessaires pour répondre à toute situation d'urgence pouvant menacer la santé ou la sécurité des occupants.
- Cette procédure peut être suivie en attente d'une autre procédure comme celles d'évacuation, de verrouillage de confinement (lockdown), ou autres qui pourrait-être déclenchées par le Collège Boréal ou les services d'urgences.
- Une annonce pourrait être diffusée en personne, à l'aide d'un système d'interzone, par téléphone, ordinateur ou téléviseur afin d'avertir les occupants du lieu d'une situation de procédure d'urgence. Dans un tel cas, écoutez bien ce message et suivez les consignes.
- Malgré une faible probabilité, il est possible qu'un incident de violence grave impliquant une ou des armes à feu ou toute autre arme survienne sur un lieu du Collège Boréal.

- Il existe quatre (4) situations pouvant impliquer une menace active :
  - Hors campus/site;
  - Sur le campus/site (pas à l'intérieur d'un bâtiment);
  - À l'intérieur d'un bâtiment;
  - Dans une salle de classe ou un bureau.
- Le service de sécurité ou les membres du personnel responsables de votre campus/site utiliseront soit un verrouillage de confinement, soit un verrouillage sécurisé et maintenu dans un cas de menace active.
- S'engager dans une confrontation physique est toujours un dernier recours et ne devrait être considéré qu'après l'échec de toutes les autres options.
- La communication, la préparation et la mise en conscience face à ces procédures jouent un grand rôle dans la conclusion positive de tel événement.
- Rester calme est toujours la meilleure approche lors de toute situation d'urgence.
- Ne tenez jamais pour acquis que l'annonce d'une telle situation est une pratique ou une erreur technique.

## **PROCÉDURES**

- Chaque gestionnaire responsable d'un campus/site ou département doit s'assurer que son personnel suit et connaît cette procédure.
- Toute personne responsable (enseignant, guide, formateur, superviseur) se doit de communiquer cette procédure à ses clients et clientes, étudiants ou étudiantes, et employés et employées.
- Tous les étudiants ou étudiantes et clients ou clientes se doivent de connaître la procédure de verrouillage à leur disposition.
- Le service de sécurité ou membre du personnel responsable des urgences communique avec le service de transport en commun au besoin.

### **Membres du personnel, étudiants ou étudiantes et clients ou clientes**

- Suivez les instructions données par le service de sécurité, membres du personnel responsable à votre campus/site ou le service de police pour aider à la sécurisation d'un bâtiment.
- Pour votre sécurité, ne quittez pas l'édifice sauf sous la directive contraire d'un membre du service ou de l'équipe d'urgence de votre campus/site.

### **Menace active dans un bâtiment**

Si un attaquant se trouve dans le même bâtiment que vous :

- Si vous êtes en mesure de verrouiller ou de barricader la porte de la salle de classe ou du bureau où vous vous trouvez, faites-le.
- Si la porte ne peut pas être sécurisée, déterminez si vous pouvez vous déplacer en sécurité vers une salle de classe ou un bureau qui peut l'être.
- Si vous êtes près d'une sortie et que celle-ci est sûre, sortez du bâtiment.
- Une fois à l'extérieur, ne rentrez pas. Rassemblez-vous et restez à une distance sécuritaire du bâtiment.
- Si vous avez réussi à sécuriser le lieu, tentez de couvrir toutes les fenêtres permettant de voir à l'intérieur de la pièce.
- Éteignez les lumières, cachez-vous ou allongez-vous sur le sol.
- Faites de votre mieux pour vous familiariser avec votre environnement (repérez la sortie la plus sûre et toute autre voie qui peut vous servir à demander de l'aide).
- Si possible, communiquez avec le service de sécurité, membres du personnel responsable à votre campus/site et composez le 911.

### **Menace active dans une salle de classe**

Si une menace active pénètre dans une salle de classe ou un bureau :

- Avisez immédiatement le service de sécurité, membre du personnel ou composer le 911.
- Si vous êtes confronté et incapable de parler, ne raccrochez pas le téléphone à moins que l'attaquant ne vous l'ait ordonné.
- Si vous ne parvenez pas à vous échapper ou à vous cacher en toute sécurité, vous pourrez peut-être négocier avec l'attaquant. Considérez les techniques suivantes :
  - Restez calme, ayez l'air confiant et n'élevez pas le ton de votre voix;
  - Ne répondez pas de manière défensive;
  - Ne touchez pas la personne;
  - N'envahissez pas leur espace personnel (trois à six pieds);
  - Ne défiez pas l'attaquant.
- N'acceptez pas d'arme si elle vous est offerte, demandez plutôt qu'elle soit posée.

### **En cas de blessures**

- Avisez le service de sécurité, un membre du personnel responsable ou composer le 911.
- Identifiez votre emplacement ou celle de la personne blessée.
- N'administrez pas les premiers soins à moins que vous soyez certifié en premiers soins.
- Si vous êtes certifié en premiers soins, tentez de repérer une station de premiers soins.
- Demeurez avec la personne blessée pour assister les premiers soins au besoin.
- Dans l'éventualité de blessures, contactez votre superviseur immédiat dans les plus brefs délais pour l'informer de l'incident. Ensuite vous et votre superviseur devez remplir le formulaire d'accident/incident et autres au besoin.

**Ne communiquez pas avec vos proches pour les rassurer que vous êtes bien en sécurité si la situation n'a pas encore été neutralisée.**

### **MATÉRIEL CONNEXE**

- C 04.01 Politique santé et sécurité

### **ANNEXES - DOCUMENTATION À L'APPUI**

- Non applicable